

DECRET N° 93-321 du 13 Juillet 1993

portant nomination d'un Médiateur

Le Président de la République,

VU la Constitution du 15 Mars 1992 ;

DECRETE :

**Article premier** : Le Général (Raymond Damase) NGOLLO est nommé médiateur dans la recherche d'une solution pacifique à la situation politique actuelle du pays, notamment par la création des conditions permissives d'une médiation internationale.

**Article 2** : Dans l'accomplissement de sa mission le médiateur peut s'entourer d'un Comité de Médiation qui pourra faire appel à toute compétence tant nationale qu'internationale.

**Article 3** : Le Présent décret sera ~~enregistré~~, inséré au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera /--

Fait à Brazzaville, le 13 juillet 1993

Le Président de la République,



Professeur Pascal LISSOUBA.